



BUDGET PRIMITIF

COMMUNE DE TALMONT SAINT HILAIRE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation*
- V. Les budgets annexes*

I. Le cadre général du budget

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. C'est un budget prévisionnel. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2017 voté le 03 Avril 2017 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au service Finances de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté au Conseil Municipal le 13 Mars 2017. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de poursuivre les investissements ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des traitements (salaires) des agents de la Ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer la gestion du quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

→ **Les recettes réelles de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, centres de loisirs, culture...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

- Les recettes de fonctionnement pour 2017 sont estimées à 10 635 763,07 euros (hors excédent reporté).

→ **Les dépenses réelles de fonctionnement** sont constituées par les traitements du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les traitements sont estimés à 4 696 359,58 euros (agents du port de Bourgenay inclus : il s'agit d'un budget autonome de type SPIC inclus) des dépenses de fonctionnement de la Ville, ou 4 448 060,40 euros hors agents du port.

- Les dépenses totales de fonctionnement pour 2017 sont estimées à 11 034 833,76 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue **l'autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau, soit 1 764 070,04 euros (10 605 446,74 € - 8 841 376,70 €).

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait de dotations ou participations de l'Etat en constante diminution.

DGF 2014	1 376 719 €
DGF 2015	1 214 602 €
DGF 2016	841 127 €
PREVISION DGF 2017	748 993 €

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

☛ Les impôts locaux :

Ils sont constitués des trois taxes « ménagères » (taxe d'habitation ou TH, taxe sur le foncier bâti ou TFB et taxe sur le foncier non bâti ou TFNB) et la contribution économique territoriale (ou CET) qui se substitue depuis 2010 à la taxe professionnelle. Les communes composant la Communauté ayant adopté le transfert de la perception de fiscalité professionnelle à leur établissement public de coopération intercommunale (ou EPCI représenté actuellement par la Communauté de Communes du Moutierrois-Talmondais), elles perçoivent une attribution de compensation (ou AC) dont le calcul a été arrêté définitivement à la fin de l'année 2016. Cette attribution de compensation est amenée à diminuer au fur et à mesure des transferts de compétences selon le principe de neutralité budgétaire.

Pour l'exercice 2016 le produit des impôts locaux était de 4 887 946 euros.

Pour l'exercice 2017, le produit des impôts locaux est estimé à 4 362 771 euros.

Les dotations versées par l'État

Les dotations ou participations de l'Etat en constante diminution.

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

Il s'agit des redevances dues par les usagers en contrepartie de services (occupation temporaire du domaine public, l'accueil de loisirs, les repas fournis par le restaurant scolaire, les concessions cimetières etc.).

Les recettes pour 2017 sont estimées à 1 390 077,06 euros (y compris la recette issue du transfert foncier de la zone d'activités des Commères II).

La fiscalité indirecte

Ces taxes sont soumises à un fort aléa économique (saisonnalité, qualité de la saison touristique, attractivité de la commune, ...).

Pour l'exercice 2016, le produit de ces recettes était de 927 524 euros. Pour l'exercice 2017, le produit de la fiscalité indirecte est estimé à 710 300 euros.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES	Budget 2016 (BP+DM)	BP 2017	Evolution en valeurs	Evolution en %
Charges à caractère général	2 318 923,61	2 288 297,18	- 30 626,43	- 1,32
Charges de personnel	Commune : 4 274 456,36 Port : 153 434,96 = 4 427 891,32	Commune : 4 448 060,40 Port : 248 299,18 = 4 696 359,58	+ 173 604,04 + 94 864,22	+ 4,06 + 61,83
Autres charges de gestion	854 883,87	714 189,02	- 140 694,85	-16,46
Charges financières	497 580,41	468 350,00	- 29 230,41	- 5,88
Charges exceptionnelles	7 410,00	3 900,00	- 3 510,00	- 47,37
Atténuations de produits	626 848,00	626 348,00	-500,00	-0,08
<i>Dépenses imprévues</i>	18 950,30	43 932,92	+ 24 982,62	+131,83
sous-total réel	8 752 487,51	8 841 376,70	+ 88 889,19	+ 1,02
sous-total réel hors port	8 599 052,55	8 593 077,52	- 5 975,03	- 0,07
Autofinancement = épargne	1 483 847,21	1 331 377,00	- 152 470,21	- 10,28
Amortissement des biens	640 000,00	862 080,06	+ 222 080,06	+ 34,70
sous-total opérations d'ordre	2 123 847,21	2 193 457,06	+ 69 609,85	+ 3,28
Total	10 876 334,72	11 034 833,76	+ 158 499,04	+ 1,46

Charges à caractère général : Une maîtrise des moyens des services grâce aux méthodes de gestion mises en œuvre.

Charges de personnel : Hausse de + 4,06% des dépenses de personnel du budget ville (hors budget port) par rapport au budget 2016, intégrant notamment une dépense de 23 198 euros pour les 17 agents recenseurs (3,52% hors agents recenseurs).

En 2017, le budget Port de Bourgenay est établi sur une année (en 2016, la commune a repris la gestion du port à compter du 1^{er} juillet, soit 6 mois, suite à la dissolution du Syndicat Mixte pour un Aménagement Touristique en pays talmondais ou SMAT) avec une baisse des dépenses suite au départ d'un agent.

Charges diverses de gestion courantes : Une baisse des subventions aux associations liée au transfert de la compétence tourisme (- 83 000 euros) et une baisse des participations, le Syndicat des Marais du Payré (- 13 517 euros) étant transféré à la Communauté de Communes Moutierrois-Talmondais.

RECETTES	Budget 2016 (BP+DM)	BP 2017	Evolution en en valeurs	Evolution en %
Produits des services	1 466 942,00	1 390 077,06	- 76 864,94	- 5,24
Impôts et taxes	7 013 004,00	6 912 118,00	- 100 886,00	- 1,44
Dotations et subventions	1 450 486,00	1 771 454,00	+ 320 968,00	+ 22,13
Autres produits de gestion	148 304,00	149 907,50	+ 1 603,50	+ 1,08
Produits exceptionnels	21 401,49	17 316,33	- 4085,16	- 19,09
Produits financiers	-	-	-	-
Atténuations de charges	286 668,60	381 890,18	+ 95 221,58	+ 33,22
<i>sous-total réel</i>	<i>10 386 806,09</i>	<i>10 622 763,07</i>	<i>235 956,98</i>	<i>+ 2,27</i>
Amortissement des subventions perçues et travaux en régie	52 792,21	13 000,00	- 39 792,21	- 75,38
Total	10 439 598,30	10 635 763,07	+ 196 164,77	+ 1,88
Résultat reporté	436 736,42	399 070,69	- 37 665,73	- 8,62
Total	10 876 334,72	11 034 833,76	+ 158 499,04	+ 1,46

Des recettes de fonctionnement hors-fiscalité et hors-dotations d'Etat. Ces recettes représentent 2 751 057,56 euros soit 24,93 % de nos recettes de fonctionnement du budget 2017 contre 2 466 739 euros en 2016 soit + 1,72 %.

L'écart important constaté entre les recettes relatives aux « ventes de produits » et « dotations et

participations » est seulement dû à une modification d'imputation de l'aide versée par la CAF dans le cadre des services liés à la jeunesse à compter de 2017.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux de la commune pour 2017 :

- Taxe d'habitation : 19,12 % contre 22,07 % en 2016,
- Taxe foncière sur le bâti : 11,57 % contre 12,85 % en 2016,
- Taxe foncière sur le non bâti : 22,85 % contre 26,48 en 2016.

La baisse de la fiscalité communale en 2017 sur les impôts locaux est due à la neutralisation des taux suite à la fusion de la Communauté de Communes du Talmondais avec la Communauté de Communes du Pays Moutierrois. En conséquence, la baisse des taux communaux sera à minima compensée par une élévation correspondante des taux de l'EPCI. Cette baisse de produit est compensée par une attribution de compensation versée par la Communauté de Communes du Moutierrois-Talmondais selon le principe de neutralité budgétaire.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 1 124 674 euros (Dotation Globale Fonctionnement +Dotation Solidarité Urbaine +Dotation Nationale de Péréquation) soit une baisse de 9,54 % (-107 309 euros) par rapport à l'exercice 2016.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel qui ont afin de réaliser des infrastructures publiques (voiries, bâtiments, espaces verts,...) dans l'objectif d'anticiper ou de satisfaire à de nouveaux besoins de services publics pour répondre à l'accroissement de la population. L'ensemble des biens réalisés entre ainsi dans le patrimoine de la collectivité.

Le budget d'investissement de la Ville regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **en recettes** : deux types de recettes coexistent, d'une part, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et d'autre part, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l'aménagement du marché couvert, la restauration du Château, l'aménagement de voies, etc.).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Tous les chiffres présentés sont en euros.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR+prop)
204	Subventions d'équipement versées	4 800,00		15 000,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles			596 100,00	596 100,00
	Total des opérations d'équipement	3 145 786,55	555 000,53	2 252 597,32	2 807 597,85
	Total des dépenses d'équipement	3 150 586,55	555 000,53	2 863 697,32	3 418 697,85
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 050,00		1 340,00	1 340,00
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	1 927 830,29		1 212 179,50	1 212 179,50
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	16 869,04		37 088,89	37 088,89
	Total des dépenses financières	1 958 749,33		1 250 608,39	1 250 608,39
45...	Total des opé. pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 109 335,88	555 000,53	4 114 305,71	4 669 306,24
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	52 792,21			
041	Opérations patrimoniales	591 877,83		200,00	200,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	644 670,04		200,00	200,00
	TOTAL	5 754 005,92	555 000,53	4 114 505,71	4 669 506,24
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				955 072,29
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				5 624 578,53
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR+prop)
13	Subventions d'investissement	270 667,23	81 308,51	306 048,65	387 357,16
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	992 502,32	4 536,32	702 900,00	707 436,32
	Total des recettes d'équipement	1 263 169,55	85 844,83	1 008 948,65	1 094 793,48
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	440 000,00		500 000,00	500 000,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	1 400 000,00		1 824 227,99	1 824 227,99
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 300,00			
27	Autres immobilisations financières	6 877,83		200,00	200,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	357 971,72		13 500,00	13 500,00
	Total des recettes financières	2 208 149,55		2 337 927,99	2 337 927,99
	Total des recettes réelles d'investissement	3 471 319,10	85 844,83	3 346 876,64	3 432 721,47
021	virement de la section de fonctionnement	1 483 847,21		1 331 377,00	1 331 377,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	640 000,00		860 480,06	860 480,06
041	Opérations patrimoniales	591 877,83			
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 715 725,04		2 191 857,06	2 191 857,06
	Total	6 187 044,14	85 844,83	5 538 733,70	5 624 578,53

c) Les principaux projets de l'année 2017 sont les suivants :

Tous les chiffres présentés sont en euros.

LIBELLE DE L'OPERATION	BP 2017
Op. equ : 16 - Défense contre la Mer / Entretien d	1 000,00
Op. equ : 17 - Salle polyvalente des Ribandeaux	18 400,00
Op. equ : 21 - Complexe sportif	3 234,00
Op. equ : 25 - Communication et promotion de la vi	6 000,00
Op. equ : 26 - Urbanisme	293 414,00
Op. equ : 29 - Environnement	46 500,00
Op. equ : 30 - Restaurant scolaire	10 295,00
Op. equ : 31 - Centre multi-accueil	23 830,00
Op. equ : 36 - Salle des Halles Saint Hilaire	2 000,00
Op. equ : 38 - Eglise saint pierre	43 000,00
Op. equ : 40 - Pôle Santé et solidarité	6 400,00
Op. equ : 42 - Ecole du payré	28 370,00
Op. equ : 43 - Ecole Emilien Charrier	3 950,00
Op. equ : 46 - Cimetière de saint hilaire	17 500,00
Op. equ : 47 - Cimetière de talmont	2 500,00
Op. equ : 52 - Ateliers municipaux	90 850,00
Op. equ : 53 - Médiathèque Aliénor d'Aquitaine	30 300,00
Op. equ : 54 - Château	449 475,00
Op. equ : 58 - Presbytère Saint Pierre	20 000,00
Op. equ : 66 - Salle saint joseph	22 200,00
Op. equ : 67 - Centre culturel du talmontais	5 500,00
Op. equ : 71 - Hôtel de Ville	2 000,00
Op. equ : 76 - Centre les oyats	20 400,00
Op. equ : 91 - Cinéma le Manoir et salles de réuni	20 010,32
Op. equ : 92 - Plage et parking du veillon	297 350,00
Op. equ : 101 - Salle omnisports des Ribandeaux	1 650,00
Op. equ : 98 - La Croisée	5 400,00
Op. equ : 99 - Informatique	71 859,00
Op. equ : 101 - Salle de Tennis de Bourgenay	120,00
Op. equ : 102 - Espace Activ Jeunes	5 940,00
Op. equ : 104 - Sports	350,00
Op. equ : 105 - Complexe Tennistique les Ribandeaux	250 000,00
Op. equ : 106 - Marché producteurs locaux	305 000,00
Op. equ : 12016 - Création de la billetterie du Ch	142 800,00
Op. equ : 8517 - VOIRIE 2017	596 100,00
Op. equ : Moulin du Château	5 000,00
TOTAL (hors subvention CCAS)	2 848 697,32

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'État : 3 333,33 euros
- de la Région des Pays de la Loire : 94 497,46 euros
- du Département de la Vendée : 157 226,06 euros
- Autres : 50 991,80 euros

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation**a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 11 034 833,76 euros**

Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit	5 624 578,53 €
Dépenses : crédits reportés 2016	555 000,53 €
Déficit reporté	955 072,29 €
Nouveaux crédits	4 114 505,71 €
TOTAL	5 624 578,53 €
Recettes : crédits reportés 2016 :	85 844,83 €
nouveaux crédits :	5 538 733,70 €
TOTAL	5 624 578,53 €

b) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 186,92
Produit des impositions directes/population	585,69
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 426,07
Dépenses d'équipement brut/population	384,44
Encours de la dette/population	2 010,56
DGF/population	150,98
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0,53
Hors budget SPIC	0,50
Dép de fonct. Et remb dette en capital/recettes réelles de fonct	0,95
Dép d'équipt brut/recettes réelles de fonctionnement	0,27
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	1,41

c) Etat de la dette

Depuis 2014, la commune a réduit son endettement de près de 2,5 millions d'euros (1,2 millions d'euros en 2015 et 1,3 millions d'euros en 2016) grâce à une gestion rationalisée et optimisée de ses dépenses de fonctionnement et à un lissage dans le temps de ses investissements pour limiter le recours à l'emprunt. La Ville poursuit année après année ce travail afin d'améliorer son endettement et répondre aux attentes des Talmondaïsiens.

La dette du budget principal de la Ville au 1^{er} janvier 2017 est de 14 976 686,46 euros. Le montant du capital à rembourser sur l'exercice est de 1 208 219,50 euros.

Un emprunt a été contracté en 2015 à hauteur de 100 000 euros auprès de la MSA (obligation légale) et aucun emprunt pour de nouveaux projets n'a été souscrit en 2016.

Le recours à l'emprunt s'élève à 702 900 euros sur l'exercice 2017.

Il s'agit d'un montant prévisionnel dont la réalisation sera effective et réajustée au plus fin de l'état d'avancement des projets d'investissement et des cessions réalisées.

V. Les budgets annexes

Le budget annexe de l'assainissement

Sommaire :

I. La section de fonctionnement

II. La section d'investissement

Depuis le 1^{er} janvier 2014, ce budget est désormais assujéti à la TVA.

I. La section de fonctionnement

Elle s'équilibre **en dépenses et en recettes** à 665 000 euros.

La dépense principale concerne les charges financières d'un montant de 99 562,62 euros.

Les recettes sont :

- la redevance d'assainissement collectif : 555 000 euros
- la participation à l'assainissement collectif : 80 000 euros
- le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de 170 000,00 euros.

II. La section d'investissement

Elle s'équilibre **en dépenses et en recettes** à 1 077 491,93 euros (restes à réaliser inclus)

Les dépenses nouvelles concernent les opérations suivantes :

- Station de Beauregard : 44 000 euros,
- Réseau de Beauregard : 254 000 euros,
- Réseau des Girondines : 350 000 euros,
- Station des Girondines : 40 000 euros.

En 2017, le budget s'équilibre pour la cinquième année sans emprunt tout en continuant les extensions, la réhabilitation, le renforcement des réseaux.

La dette :

Le montant du capital restant dû au 1^{er} janvier 2017 est de 2 454 408,42 euros.

Le budget annexe lotissement du 8 mai 1945

Destinés à accueillir de jeunes ménages, ce lotissement est en cours de commercialisation.

Sommaire :

I. La section de fonctionnement

II. La section d'investissement

I. La section de fonctionnement

Elle s'équilibre **en dépenses et en recettes** à 842 857,64 euros.

10 lots ont été attribués ; le produit des ventes soit 382 560 euros est inscrit en recettes.

Dans le cadre de l'aménagement de ce lotissement, une aide financière au titre de la dotation de soutien à l'investissement local a été octroyée à la Commune d'un montant de 125 176 euros. Un acompte a été perçu en 2016, le solde de 118 917,20 euros est inscrit en 2017.

Les lots restants à la vente sont les 1,4,5,6,11 et 14. Une nouvelle campagne publicitaire a été lancée pour pourvoir les lots non acquis.

II. La section d'investissement

Les opérations de stock et de sorties sont inscrites sur cette section.

Le montant inscrit en dépenses : 449 921,82 euros

Le montant inscrit en recettes : 675 296,82 euros

La dette :

Pas de réalisation d'emprunt sur cette opération

Le budget annexe Spic Port de Bourgenay

Un **service public industriel et commercial** (SPIC) est une forme de gestion de service public soumise principalement aux règles de droit privé et à la compétence du juge judiciaire.

Par opposition, si un service public est soumis aux règles du droit administratif, alors il s'agit d'un service

Ce budget a été repris le 1^{er} juillet 2016. Il fait partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA et à ce titre, les recettes et les dépenses y sont assujetties.

Sommaire :

I. La section de fonctionnement

II. La section d'investissement

I. La section de fonctionnement

Elle s'équilibre **en dépenses et en recettes** à 1 781 000 euros

Les **dépenses** concernent :

- les charges à caractère général : 528 600 euros,
- les charges de personnel : 279 848,60 euros,
- autres charges de gestion courantes : 54 500 euros,
- les charges financières : 10 710,39 euros,
- les provisions : 750 000 euros,
- les dépenses imprévues : 40 000 euros,
- les amortissements : 117 341,01 euros.

Une provision de 750 000 euros est constituée sur le budget 2017.

Cette provision sera débloquée au fur et à mesure de la réalisation des travaux année après année.

Les **recettes** :

- Atténuations de charges : 7 563,24 euros,
- Produits des services : 147 500 euros,
- Autres produits de gestion courante : 956 000 euros,
- Excédent de fonctionnement reporté : 669 936,76 euros.

II. La section d'investissement

Le montant **des dépenses et des recettes** s'élèvent à 860 000 euros dont 697 328,37 euros de report d'excédent 2016.

Les travaux envisagés en investissement sont entre autres de nouveaux pontons, la poursuite du dragage du port, pour un montant prévisionnel de 680 007,82 euros.

La dette :

Le montant du capital restant dû au 1^{er} janvier 2017 est de 820 915,85 euros (prêt contracté auprès de la Banque Postale en 2015 montant initial 1 000 000 € au taux de 1,40%).

Le montant du capital à rembourser en 2017 est de 121 492,18 €.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L.2121-26, L.3121-17,

L.4132-16, L.5211-46, L.5421-5, L.5621-9 et L.5721-6 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Talmont Saint Hilaire,
le 27 mars 2017

Le Maire,
Maxence de RUGY



(Handwritten signature in blue ink)